

Image not found or type unknown



Préavis en cas de plan de sauvegarde

Par **blanbrun**, le **25/09/2013** à **19:39**

bonjour, j'ai juste une question, je suis cadre dans une imprimerie, et je voudrais savoir si le délai de préavis est le même quant la société est dans le cadre d'un plan de sauvegarde, j'ai moins de 2 ans et plus 1 an d'ancienneté, mon préavis est normalement de 2 mois. En vous remerciant par avance d'une réponse.

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **21:23**

Bonjours,

Si vous voulez parler du préavis en cas de licenciement économique il est le même...